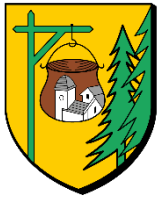




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190603_11

Séance du 3 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

27 mai 2019

Date d'affichage :

13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Marie-Paule SCHENCK (procuration donnée à Joël ALPY), Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mise à disposition des équipements sportifs au SIVOM du Plateau de Nozeroy

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5211-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-20161208-001 en date du 8 décembre 2016 portant création du SIVOM du Plateau de Nozeroy ;

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM du Plateau de Nozeroy en date du 12 mars 2018 sollicitant le transfert de la compétence « Équipements sportifs de Mignovillard » ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mignovillard en date du 9 avril 2018 approuvant le transfert de la compétence



« Équipements sportifs de Mignovillard » au SIVOM du Plateau de Nozeroy ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2018 portant transfert de la compétence « Équipements sportifs de Mignovillard » au SIVOM du Plateau de Nozeroy au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

Le Conseil municipal,

- décide de transférer les biens, les subventions, avances SIDEDEC pour la salle des suivants :

Inventaire des biens

Numéro d'inventaire	Désignation	Montant
BAT-21318-4014	Salle des sports (rue du Processionnal, Mignovillard)	2 256 147,77 €
MAT-2184-10016	Mobilier SDS	50 003,90 €
MAT-2188-11036	Frigidaire salle des sports	1 726,62 €
SIVOM-2423-1003	Mat sportif buts	699,66 €
SIVOM-2423-1004	Panneau basket	538,20 €
SIVOM-2423-1006	Matériel sportif	437,10 €
SIVOM-2423-1005	Panneau chrono	2 331,00 €

Subventions perçues

Compte	Subventions perçues	Montant
c/1322	Effilogis et Fonds de soutien BTP	278 215,23 €
c/1328	FAFA (Fédération de foot)	20 000,00 €
c/1341	FSIL et DETR	626 451,20 €

Avances SIDEDEC pour la salle des sports

Compte	Subventions perçues	Montant
c/16878	Avances SIDEDEC	3 655,28 €

Prêts en cours

Cpt	Organisme prêteur	Numéro de contrat	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2018
c/1641	Caisse des dépôts	5187138	365 000,00 €	346 750,00 €
c/1641	Caisse des dépôts	5191571	246 228,00 €	243 653,00 €
c/1641	Crédit Mutuel	1027808735 00020444805	531 904,00 €	531 904,00 €

- donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer le procès-verbal de mise à disposition des équipements sportifs de Mignovillard transférés au SIVOM du Plateau de Nozeroy au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE